



## Commission des projets routiers

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### Gestion d'un terrain mis à disposition du Département à BEINHEIM

#### Rapport n° CP/2011/313

#### Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les modalités de gestion et d'entretien, par bail emphytéotique, d'un terrain mis à disposition du Département du Bas-Rhin par la commune de BEINHEIM, dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage sur le territoire de la commune de BEINHEIM au droit de la RD 468.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a adopté en avril 2000 un plan pluriannuel d'aménagement visant à créer un réseau départemental de parkings de covoiturage, approuvé par la commission permanente du 3 avril 2000.

La gestion des déplacements s'inscrivant pleinement dans les compétences du Conseil Général, des dispositifs incitatifs ont été mis en place pour contribuer au développement du covoiturage.

Dans cette optique, une parcelle de terrain d'une superficie globale de 22,89 ares sous section 7 n° 145/104, a été mise à disposition du Département du Bas-Rhin par la commune de BEINHEIM dans le cadre de l'aménagement d'un parking de covoiturage.

Cette occupation doit être concrétisée par un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans qui précisera la répartition et les modalités de gestion et d'entretien de l'installation, assurés conjointement par la commune de BEINHEIM et le Département du Bas-Rhin.

La commune de BEINHEIM a validé ces principes par délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2011.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

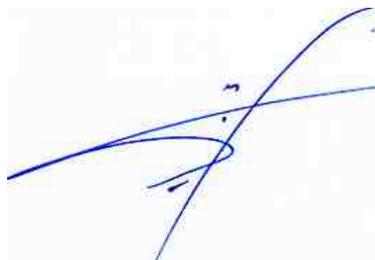
*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide de confier conjointement à la commune de BEINHEIM et au Département du Bas-Rhin, la gestion et l'entretien des installations du parking de covoiturage situé sur la parcelle cadastrée en section 7 n° 145/104 d'une superficie globale de 22,89 ares, par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans.*

*- autorise par ailleurs, Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer le bail correspondant.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL